

Nantes le 10 mars 2009

Madame la Ministre,

C'est avec une grande inquiétude que nous avons pris connaissance du rapport d'évaluation de l'AERES, des conditions et recommandations énoncées pour l'obtention du grade de Master pour le DNSEP.

En effet, nous pensons que ce rapport remet fondamentalement en question la pédagogie et la spécificité des enseignements artistiques dont vous assumez la tutelle :

- Sur le plan des enseignements théoriques, seuls les critères universitaires normatifs sont pris en compte.
- Quant aux enseignement artistiques, seule la reconnaissance des enseignants est mise en avant en l'absence de tout autre élément.
- L'articulation théorie-pratique spécifique aux écoles d'art n'a pas même été énoncée.
- Aucune mention n'est faite de la nécessaire revalorisation du statut des enseignants.

Nous réaffirmons par ailleurs que le cursus menant au DNSEP n'a pas vocation à être professionnalisant comme il est spécifié dans le rapport.

Nous sommes évidemment conscients de la nécessité de faire évoluer nos enseignements et de mener une réflexion sur nos méthodes d'évaluation.

En conséquence, nous demandons que l'ensemble des modalités d'homologation du DNSEP au grade de Master soit réexaminé.

Nous vous demandons donc d'assumer la qualité et la spécificité des enseignements artistiques en explorant la voie législative afin d'homologuer le DNSEP au grade de Master.

Veillez agréer Madame la Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Les enseignants et techniciens de l'Ecole Régionale des Beaux Arts
de Nantes réunis en Assemblée générale le 10 mars 2009

Copies à

Monsieur Olivier Kaepelin Délégué aux Arts Plastiques
Monsieur Jean-Marc AYRAULT Député-Maire de la ville Nantes
Monsieur Gérard Pardessus DGC de la ville de Nantes
Monsieur Yannick GUIN
Monsieur Jean Louis JOSSIC adjoint à la culture de la ville de Nantes
Monsieur Pierre Jean GALDIN Directeur de l'erban
La CNEEA
L'ANDEA